

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 31 janvier 2023

Référence
2023_004

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Décisions sur la réalisation des travaux d'isolation de l'école, sur le plan de financement et sur la demande de subventions

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain), M. NESME Emmanuel (pouvoir à M. OUVRARD Dominique), M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme MAZET LACOURT Noëlle)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date de la convocation
24 janvier 2023

Objet de la délibération : Décisions sur la réalisation des travaux d'isolation de l'école, sur le plan de financement et sur la demande de subventions

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Date d'affichage
03 février 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que l'Aduhme a réalisé le profil énergétique de la commune. Les résultats ont été présentés le 21 octobre 2022 avec diverses préconisations notamment sur les bâtiments communaux.

La priorité n°1 concerne l'isolation de l'école comprenant l'ancien et le nouveau bâtiment. Il s'agit notamment de l'isolation des combles pour les deux bâtiments. Les travaux de menuiseries sont également préconisés au niveau de l'ancien bâtiment de l'école. A la suite de ce compte-rendu, diverses entreprises ont été sollicitées afin d'établir des devis pour la réalisation de ces travaux.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 PREFECTURE DE
 CLERMONT -FERRAND
 Le : 02 février 2023

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant sur la base des devis reçus à ce jour :

Et

Publication ou notification du :
 03 février 2023

ISOLATION DE L'ECOLE PUBLIQUE	
Nouveau bâtiment de l'école publique - Total	11 681,60 €
Renfort de la charpente afin de soutenir l'isolation	6 472,00 €
Isolation des combles	5 209,60 €
Ancien Bâtiment de l'école publique – Total	44 164,32 €
Changement des menuiseries	32 192,02 €
Isolation des combles	11 972,30 €
Imprévus et inflation 10%	5 584,99 €
TOTAL INVESTISSEMENT HT	61 434,90 €

Le plan de financement proposé est :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Isolation des combles ancien bâtiment	11 972,30€	Subvention État : DETR / DSIL	30 %	18 430,47 €
Menuiseries	32 196,02 €			
Isolation thermique des combles nouveau bâtiment	5 209,6 €	Bonus énergétique	15%	9 215,23 €
Renfort pour isolation des combles du nouveau bâtiment	6 472,00 €			
<i>Imprévus et inflation 7%</i>	5 584,99 €	Subvention Conseil Départemental : FIC	35 %	21 502,21 €
		Autofinancement	20%	12 286,98 €
TOTAL HT	61 434,90 €	TOTAL	100	61 434,90 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de la réalisation des travaux d'isolation de l'école publique pour un montant prévisionnel de 61 434,90€ HT
- VALIDE le plan de financement
- VALIDE les demandes de subventions pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 18 430,47 € dans la cadre de la DETR/DSIL, de 9 215,23 € dans le cadre du bonus énergétique et 21 502,21 € et 21 502,21 € dans le cadre du FIC auprès du Conseil Départemental.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER